

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} octobre à vingt heures, se sont réunis à la mairie de Saint-Lumine-de-Clisson, les membres du Conseil Municipal en séance publique, dûment convoqués le 24 septembre 2026, sous la présidence de **Monsieur Bernard MAILLARD, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

Etaient présents : ARTAUD Emmanuel, BACHELIER Sandrine, BENOIT Frédéric, BREUX François-Frédéric, CADIOU Hélène, CAILLON Louissette, CHATELLIER Christian, CHICHET Audrey, DRAPEAU Yannick, DUVAL Fabien, FRESLON Alison, GROSSAUD Christelle, GUILLOU Xavier, MAILLARD Bernard, MERLAND Jessica, PRIEUR Teddy, RIVIERE Marie-Françoise, SIONNEAU Erwann.

Absente représentée : Francine MOREAU donne pouvoir à Christian CHATELLIER

Secrétaire de séance : Marie-Françoise RIVIERE

<u>Nombre de membres en exercice</u>	19
<u>Quorum</u>	10
<u>Nombre de Membres présents</u>	18
<u>Nombre de suffrages exprimés</u>	19
<u>Votes Pour</u>	19
<u>Votes Contre</u>	0
<u>Abstentions</u>	0

Délibération N°56-2026

Modification de la composition de la commission enfance

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 06-2026 du 2 avril 2026, le Conseil Municipal a créé les commissions municipales et désigné les élus appelés à y siéger.

Monsieur François-Frédéric BREUX a fait part de son souhait de ne plus siéger au sein de la commission Enfance.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier en conséquence la composition de la commission Enfance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22 ;

Vu la délibération n° 06-2026 du 2 avril 2026 portant création et composition des commissions municipales ;

Considérant le souhait de Monsieur François-Frédéric BREUX de ne plus siéger au sein de la commission Enfance ;

Décide,

- de ne pas procéder au scrutin secret ;

Prend acte,

- du retrait de Monsieur François-Frédéric BREUX de la commission Enfance ;

Désigne,

- Madame Sandrine BACHELIER ;
- Madame Hélène CADIOU ;
- Monsieur Fabien DUVAL ;
- Madame Christelle GROSSAUD ;
- Monsieur Xavier GUILLOU ;
- Monsieur Erwann SIONNEAU ;

pour siéger au sein de la commission Enfance.

Autorise,

- le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif de Nantes (6
Allée de l'île Gloriette-CS 24111-
440410 NANTES) dans un délai de
deux mois à compter de sa
publication et/ou sa notification.

Saint-Lumine-de-Clisson, le 1^{er} octobre 2026.

Marie-Françoise RIVIERE
Secrétaire de séance.



Bernard MAILLARD,
Maire.

